



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Parks Canada Agency**  
1869 Upper Water Street, Suite AH 201  
Halifax, Nova Scotia B3J 1S9

**Bid Fax: 902-426-1775**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency**  
1869 Upper Water Street, Suite AH 201  
Halifax, Nova Scotia B3J 1S9

<b>Title-Sujet</b> Terrain de camping Corney Brook, système d'énergie renouvelable et système de désinfection de l'eau.		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P201-17-5105/B		<b>Amendment No./N° de modification de l'invitation</b> 004
<b>Client Ref. No. - No. de réf du client.</b>		<b>Date:</b> 22 janvier 2018
<b>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</b> PW-17-00809194		
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at - à</b> 02:00 PM	<b>on - le</b> 25 janvier 2018	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> AST - HNA
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>		
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Tanya Allen – tanya.allen@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (902) 426-7543		<b>Fax No. - No de FAX:</b> (902) 426-1775
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b> See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**  
**À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address – Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## AMENDMENT 004

### 1.0 Questions/Clarifications

Q9 Nous devons obtenir des renseignements des experts-conseils concernant la charge du système de stérilisation par rayons ultra-violet, car le système solaire doit être conçu en fonction de la charge totale du bâtiment. Le système solaire présentement spécifié n'est pas assez gros pour gérer toute la charge existante dans le bâtiment. On doit demander aux ingénieurs quelle est la charge totale du bâtiment

*R 9 La charge totale de conception du système de traitement de l'eau est de 5 000 watts, 20 ampères, 120/240 v. Le système de panneaux solaires doit fournir de l'énergie au système de traitement seulement. En tant que tels, le chauffe-eau et l'aérotherme doivent être supprimés du contrat.*

Q10 Distribution: No breaker Schedule for new Panel (to be determined by Contractor).

*R 10 Aucun horaire n'est fourni en ce qui concerne le panneau, car il doit être fourni par l'entrepreneur responsable de la construction de l'ajout. L'ajout et le nouveau panneau ne font pas partie du présent contrat. Une fois l'horaire du panneau confirmé, cette information sera mise à la disposition de l'entrepreneur retenu en vertu du présent contrat.*

Q11

Q11a Aérotherme : impossible de dire s'il y en a un ou non.

*R 11a Il n'y a pas d'aérotherme. Conformément à la réponse ci-dessus, les soumissionnaires devraient noter que cet article est supprimé du champ d'application en vertu du présent contrat.*

Q 11b Sinon, selon les spécifications ci-jointes, peuvent-ils nécessiter un aérotherme antidéflagrant et un thermostat antidéflagrant?

*R 11b Un aérotherme n'est pas nécessaire. Aucun appareil antidéflagrant n'aurait été requis en fonction de la classification.*

Q 11c De plus, aucune indication sur KW n'est requise. Habituellement 10 W par pied carré dans une pièce bien isolée pour la plupart des appareils de chauffage, prenant en considération quoi d'autre est en marche dans ladite pièce.

*R 11c Un appareil de chauffage n'est plus nécessaire.*

Q 12 Éclairages : la liste d'équipement indique 3 lumières à DEL, une par pièce, mais aucun programme de luminaire. Il existe seulement une spécification vague sur Div 26, mais si un aérotherme est requis, les éclairages pourraient-ils devoir être antidéflagrants aussi?

*R12 Un éclairage antidéflagrant n'est pas nécessaire. L'éclairage n'est pas prévu dans le présent contrat.*

---

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**

---